Votre bulletin municipal

COMMUNE DE FARBUS





LEGARENNEAU

Décembre 2016 N° 67





Farbus, village boisé à 2 pas de la ville...

SOMMAIRE

| | Pages |
|--|---------|
| Le mot du Maire | 3 |
| Etat Civil | 4 |
| Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal | 5 à 20 |
| Hommages | 21 |
| Info Jeunes | 22 à 24 |
| Nos Petits Chefs | 25 |
| Nos jeunes mis à l'honneur | 26 à 27 |
| Repas des Aînés | 28 |
| Commémoration du 11 Novembre | 29 |
| Soirée Loto | 30 |
| Bal Country | 31 |
| Soirée familiale et jeux de société | 32 |
| Exposition photos | 33 |
| Vimy – munitions déplacées | 34 |
| Gare à louer | 35 |
| Agenda des manifestations | 36 |
| Horaires des bus | 37 à 38 |
| Location de salles, infos diverses | 39 |
| Informations Mairie | 40 |

Le Mot du Maire

Chères Farbusiennes, Chers Farbusiens,



2016 s'achève... nous pouvons faire le bilan de cette année passée.

Et pour commencer avec une note d'optimisme, je vais vous parler de nos jeunes Farbusiens. Trois demoiselles persévèrent dans le maintien et l'aménagement de notre bibliothèque : elles ont, pour cette action, reçu les honneurs du Conseil Départemental. Nous les encourageons et les félicitons pour leur démarche.

J'ai été invité aux remises du Brevet au Collège Jean Bodel : j'y ai eu le plaisir de voir des adolescents de notre village récompensés avec une réussite particulière pour l'une d'entre elles en histoire géographie.

Quelques jeunes sportifs se sont fait aussi remarquer (cross, tennis de table...)

Il est agréable de voir autour de nous une jeunesse, qui est l'avenir de notre pays, dynamique, ambitieuse, dévouée et volontaire! Un grand bravo!

En ce qui concerne les travaux dans notre commune, nous nous attachons à entretenir notre patrimoine.

Les voies départementales ont été réparées ou refaites, notamment la rue Lamartine; dommage que cela incite parfois aux excès de vitesse! Beaucoup de villages modifient leurs signalisations à grands frais. Nous n'envisageons rien pour l'instant. Qu'il serait agréable de voir les usagers remplis de bon sens et de civisme!

L'aménagement et la rénovation du réseau électrique va générer des économies substantielles. Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (P.L. U.i.) est toujours d'actualité. Il est prévu un développement de notre commune par l'occupation des « dents creuses » et surtout pas dans l'extérieur de la zone bâtie.

Nous aurons prochainement un débat au sein du conseil municipal sur le montant de l'impôt foncier. Essayons de ne pas alourdir cette charge à l'échelon communal; je vous rappelle que depuis 20 ans nous avons limité la hausse de cet impôt. C'est la raison pour laquelle nous travaillons à toujours faire davantage d'économies au niveau des dépenses de fonctionnement notamment. Dans cet esprit, vous découvrirez en 2017 une nouvelle formule du Garenneau, plus condensée. Pour vous permettre à vous tous, Farbusiennes, Farbusiens, d'habiter un village où il fait bon vivre et où vos élus travaillent pour vous assurer un environnement toujours plus agréable et respectueux de nos valeurs rurales.

A tous, jeunes et moins jeunes, je souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.

JeanFrançois DEPRET

Bienvenue ...



Gabriel TROLET
Né le 11 avril à ARRAS
Oscar PASTURE
Né le 22 juin à ARRAS

Candice BAILLET
Née le 14 septembre à ARRAS



Félicitations à

Elodie BORIST & Cédric CODRON, Mariés le 14 mai.

Céline LEBRUN & Grégory GRENIER Mariés le 27 août.

Ils nous ont quittés....

Daniel LAISNE
77 ans, décédé le 16/04
Eric TAVERNIER
56 ans, décédé le 24/05
Julienne LEVIEZ
98 ans, décédée le 24/07
Colonel André MERVAUX
91 ans, décédé le 29/07

Béatrice LHERMITE 54 ans, décédée le 20/08 Marius DECIMA 86 ans, décédé le 28/08 Marthe STYZINSKI 86 ans, décédée le 23/09 Daniel LAISNE (fils) 51 ans, décédé le 3/11



Au Conseil Municipal



De gauche à droite : Gérard LEROY, Anne VISTICOT, Michel MASCIANTONIO, Marc CARIDROIT, Pascale MATHISSART, Nicolas VASSEUR, Monique CAVILLON (Adjointe à la gestion des salles, des fêtes et des cérémonies), Sylvain MOREL, Jean François DEPRET (Maire), Christian LABY (Adjoint chargé du cimetière, de l'église, de la sécurité dans les bâtiments, de l'accès des handicapés, de l'animation des jeunes, du défibrillateur et sera le correspondant défense), Hervé BROGNIART, Henri FLAMENT (Maire-Adjoint, délégué aux finances et à l'urbanisme), Philippe CANLER (Adjoint aux travaux et chargé du personnel technique), José DRANCOURT, Pascal HUMEZ.

REUNION DE CONSEIL DU 17 JUIN 2016

MUTUALISATION

ADOPTION DU SCHEMA DE MUTUALISATION DE LA COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose qu'afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, le président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) à fiscalité propre, établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Le projet de schéma prévoit notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'EPCI et des communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement.

Si la mutualisation s'entend comme étant l'un des principaux outils de rationalisation de la dépense publique en permettant la réduction des coûts à moyen terme, elle est censée permettre aussi d'optimiser la gestion interne des services de la communauté avec ses communes (éviter les doublons par exemple) et d'améliorer l'offre des services sur le territoire en créant, maintenant ou renforçant les compétences des personnels et des services.

Si effectivement le rapport de l'EPCI, contenant ce schéma de mutualisation des services, doit être élaboré l'année qui suit le renouvellement général des conseils municipaux, la loi n'apporte aucune autre précision quant à la date de présentation de ce rapport.

Celui-ci doit être transmis par l'EPCI à chacune des communes membres pour avis des conseils municipaux à émettre dans les 3 mois suivant la réception du document. Après le recueil de ces avis, ce rapport est soumis à l'approbation du conseil communautaire. Il s'agit dans ce cas de figure d'un avis simple et non d'un avis conforme. Il ne lie donc pas le demandeur sauf par l'obligation de saisir. Enfin, chaque année, à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire, le président de l'EPCI informe le conseil communautaire de l'état d'avancement de mise en œuvre du schéma.

Entendue au sens large, la mutualisation comprend l'ensemble des outils de coopération entre une commune et sa communauté (mutualisation verticale) ou entre communes (mutualisation horizontale). Il peut s'agir des prestations de services, du partage de biens, d'un mandat de maîtrise d'ouvrage ou encore d'un groupement de commandes. La mutualisation des services stricto sensu s'entend du partage et de la mise en commun des services et des personnels entre un EPCI et ses communes membres, on parle dans ce cas de mutualisation des services. Il existe cependant deux principaux outils de mutualisation:

➤ Le partage conventionnel de services

En matière d'intercommunalité, le principe est qu'un transfert de compétence d'une commune vers une intercommunalité entraîne le transfert du service ou de la partie du service chargé de la mise en œuvre de cette compétence. Dès lors, un agent exerçant en totalité ses fonctions dans le service ou dans la partie de service transféré est transféré à la communauté. En cas de transfert partiel d'une compétence, la commune a pu conserver tout ou partie des services concernés. Dans ce cas, les services sont mis à disposition de l'EPCI (mutualisation ascendante). L'EPCI peut également mettre à disposition ses services aux communes membres, lorsque cela présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services (mutualisation descendante). Dans ces deux derniers cas, les personnels sont de plein droit mis à disposition de la collectivité bénéficiaire. Une convention détermine les modalités et les conditions de remboursement des frais de fonctionnement du service qui sont précisées dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

> La création de services communs

Il s'agit, pour une communauté et une ou plusieurs de ses communes membres de créer un service partagé chargé de missions opérationnelles ou fonctionnelles en matière de gestion du personnel, de gestion administrative et financière, d'informatique, d'expertise juridique, d'expertise fonctionnelle ainsi que l'instruction des décisions prises par les Maires au nom de la commune ou de l'Etat (instruction des autorisations en droit des sols par exemple). Les services communs sont obligatoirement gérés par l'EPCI.

Ce schéma a pour objectif principal de favoriser les domaines de collaboration entre communes de différentes strates et de privilégier les projets mobilisant un nombre significatif de communes. L'adhésion des communes aux services mutualisés repose sur le principe du volontariat. Chaque commune est libre de rejoindre ou non un projet de mutualisation.

Compte tenu de ce qui précède et après avoir pris connaissance du Rapport joint en annexe, il vous est demandé de :

Valider le schéma de mutualisation de la Communauté Urbaine d'Arras.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le schéma de mutualisation de la communauté urbaine d'Arras.

CHARTE DE COOPERATION INTERCOMMUNALE ARC NORD

Vu la loi Notre, portant nouvelle organisation territoriale,

Considérant que 8 communes (Thélus, Roclincourt, Ecurie, Bailleul Sire Berthoult, Farbus, Willerval, Gavrelle et Neuville St Vaast) du nord de la Communauté Urbaine d'Arras se sont concertées pour étudier les possibilités de mutualiser soit au travers de la prestation de services, de la mise à disposition de personnels ou encore du groupement de commandes,

Considérant que les communes précitées ont donc établi un projet de charte de coopération intercommunale, présentée par Monsieur le Maire,

Considérant que chaque commune adhérente doit valider ce projet,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la charte de coopération intercommunale de l'Arc Nord.

APPROBATION PAR LES CONSEILS MUNCIPAUX DE LA C.L.E.C.T. DU 2 JUIN 2016.

Monsieur le Maire explique que lors de la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) qui a eu lieu le 2 juin dernier, les membres de cette Commission ont examiné le rapport relatif aux charges transférées consécutivement au transfert de la compétence « voirie » à intervenir au 1^{er} janvier 2017.

Mesdames, Messieurs,

Il vous est proposé:

- d'APPROUVER le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 2 juin 2016 joint en annexe de la présente délibération.
- de NOTIFIER cette décision à Monsieur le Président de la Communauté Urbaine d'Arras.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide le rapport de la C.L.E.C.T. du 2 juin 2016
- dit que cette décision sera notifiée à Monsieur le Président de la Communauté Urbaine d'Arras.

RUE DU HUIT MAI

Lors de la précédente réunion de Conseil, il avait été évoqué un certain nombre de possibilités pour parer à l'insécurité dans la rue du 8 Mai.

Des renseignements ont été pris :

- sur le coût d'un dos d'âne : 6 500 €uros H.T. par élément, il en faudrait au moins deux (cela s'avère onéreux). En outre, il faudrait, si l'on optait pour cette solution, procéder à une enquête auprès des riverains pour savoir qui accepte d'avoir cette installation devant chez lui (nuisances sonores).
- sur la possibilité de faire demi-tour pour le camion poubelles : le S.M.A.V nous a répondu négativement.

Lors de la réunion d'adjoints, il a été décidé d'installer des jardinières en béton que la Commune possède déjà : c'était la solution évoquée la moins onéreuse qui puisse convenir.

Un test va être fait ainsi jusque septembre (prochaine réunion de conseil) pour voir si l'effet est positif.

A noter que deux conseillers municipaux habitant cette voie ont déjà remarqué un impact positif : les voitures roulent effectivement moins vite et il semblerait que la route soit moins empruntée... Toutefois, un courrier de Monsieur SERGEANT a été reçu, qui sollicite le déplacement de la jardinière située en face de son exploitation agricole, qui gêne pour ses entrées et sorties de tracteurs.

Monsieur le Maire donne également lecture d'une lettre de la Société ARTIS, suite à un courrier envoyé pour dénoncer la vitesse excessive des autobus dans une rue qui leur est en principe interdite. Le Directeur d'Artis a fait le nécessaire auprès du sous-traitant « Lebas Laridant » et un rappel a été réalisé auprès des conducteurs concernés.

A noter que la question sera revue un peu plus tard dans la soirée, avec l'arrivée de Monsieur Roland SERGEANT domicilié rue du Huit Mai. Monsieur le Maire lui ayant donné la parole, il explique qu'il est gêné pour rentrer ou sortir avec des engins agricoles; Monsieur le Maire lui répond qu'une solution sera toujours envisageable pour déplacer ponctuellement ce bac; il sollicite un effort collectif pour vérifier que cette solution peut être pérennisée.

Henri FLAMENT profite de la présence de Monsieur SERGEANT pour évoquer une réclamation qu'il a eu à plusieurs reprises de la part de Monsieur et Madame VOSILA, rue Mermoz. La terre du champ de Monsieur SERGEANT, lorsqu'il pleut, génère des coulées de boues jusqu'à la propriété du 54 rue Mermoz. Il serait judicieux de creuser un petit fossé le long du champ afin que l'eau s'infiltre pour éviter ce désagrément.

RENTREE SCOLAIRE 2016/2017

Le problème qui se pose pour la prochaine rentrée scolaire est le suivant : l'école s'arrête à VIMY à 16 heures. Le bus scolaire va être utilisé pour les T.A.P. (Temps d'Activité Périscolaire) à transporter les enfants à l'espace Mandela. Il ne sera donc disponible pour ramener les jeunes élèves de Farbus qu'à partir de 16 heures 30.

Des devis ont été demandés auprès de transporteurs privés. Cette solution coûterait très cher. Il faut donc attendre 16 heures 30 pour pouvoir ramener nos enfants mais cela pose deux questions :

- qui s'occupe des enfants entre 16 heures et 16 heures 30 ?
- la municipalité de VIMY n'est pas certaine de pouvoir laisser la dame qui accompagnait le bus scolaire à disposition.

Monsieur DEPRET a envisagé éventuellement d'avoir recours à une personne extérieure (par exemple de l'ADMR) pour cette prestation. Ce problème est à l'étude.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Projet d'extension de perimetre de la C.U.A.:

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame la Préfète du Pas-de-Calais concernant le projet d'extension de périmètre de la Communauté Urbaine d'Arras aux communes de Basseux, Boiry-Saint-Martin, Boiry-Sainte-Rictrude, Ficheux, Ransart, Rivière et Roeux.

A compter de la réception de la présente notification, le Conseil Municipal dispose d'un délai de soixante quinze jours pour se prononcer sur ce projet de périmètre ; à défaut de délibération dans ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède, approuve à l'unanimité le projet d'extension de périmètre de la C.U.A.

LOCATION DE SALLES :

Il faut être très vigilants pour essayer de louer les salles à des personnes respectueuses des consignes notamment en terme de bruits de voisinage.

En ce qui concerne les ballons qui atterrissent fréquemment dans les propriétés voisines du terrain de la salle Debaillieul, une demande de devis a été faite pour estimer le coût pour rehausser le grillage afin de moins gêner les voisins. Le devis s'élève à 3 618 €uros. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la réalisation de ces travaux.

De plus, Monsieur le Maire souligne la nécessité pour les locataires de fournir une attestation de leur assurance pour justifier qu'ils sont bien assurés pour les risques attenants à une location de salle. Cette dernière devra donc obligatoirement être fournie, au plus tard lors de la remise des clés.

MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DEBAILLIEUL POUR LES ELECTIONS PRIMAIRES :

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'une demande lui a été faite pour prêter la salle Debaillieul pour les élections primaires des dimanches 20 et 27 novembre 2016. Le Conseil Municipal n'y voit pas d'objection. Il sera donc procédé à la mise à disposition gracieuse de ladite salle à la Haute Autorité de la primaire de la Droite et du Centre, à la date suscitée, ainsi que le matériel électoral (isoloirs, urne, tables et chaises).

DEMANDE POUR UN COMMERCE AMBULANT DE FRITERIE:

Monsieur DEPRET donne lecture d'un courrier d'une personne de Roeux qui souhaite installer son commerce ambulant de friterie à Farbus.

Il y a quelques années, un commerce ambulant de pizzas s'était installé dans notre commune. Le Conseil Municipal donne son aval pour que la friterie dispose du même emplacement. Monsieur DEPRET se charge de la réponse.

Envoi des convocations du Conseil Municipal par Mail:

Après renseignement pris auprès de la Préfecture, il s'avère que l'on peut désormais envoyer les convocations au Conseil Municipal par mail ; le Conseiller Municipal doit donner son accord par écrit et l'envoi doit être fait avec accusé de réception ;

> RECLAMATION BEGUINAGE

Un courrier de réclamation a été envoyé à la S.A. du Hainaut pour réclamer certaines choses convenues qui n'ont pas été réalisées à ce jour.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole aux adjoints.

Henri FLAMENT informe ses collègues :

Location de la gare :

Des personnes souhaitant installer une micro crèche à Farbus seraient intéressées par la location des locaux de la gare.

Lotissement:

 Les deux premiers permis de construire du lotissement sont rentrés du service instruction.

- Deux responsables du S.M.A.V. (SYNDICAT MIXTE ARTOIS VALORISATION: Etablissement public qui gère et valorise les déchets) ont été reçus en Mairie: le camion poubelles ne pourra pas faire demi-tour dans la raquette prévue à cet effet; un emplacement va donc être aménagé pour collecter les poubelles des six logements du bout de l'impasse au bout de la ligne droite.
- Une demande de prêt de 30 barrières de sécurité a été faite par la Commune de Vimy. Une convention a été faite pour s'assurer du bon retour de ce matériel.

Eclairage public:

Le devis pour la deuxième tranche a été signé et renvoyé signale Philippe CANLER. Cette phase de travaux concernera l'axe principal de Farbus ;

En ce qui concerne les **eaux pluviales** : un courrier a été fait à la C.U.A. pour connaître leur participation à ces travaux ; le devis de fraisage sera accepté dès réception d'une réponse à cette demande.

Repas de Noël des Ainés:

Monique CAVILLON rappelle qu'il avait été évoqué l'année dernière la suppression du repas. En effet, seules 5 personnes y avaient participé. Après délibération, le Conseil Municipal décide la suppression de ce repas en favorisant le colis qui sera un peu plus conséquent.

Une demande de prêt de tables et de chaises a été faite pour la kermesse de l'Ecole de Thelus. Une convention va être faite

La commune ne participera pas cette année au concours des villages fleuris.

Christian LABY demande à ce que les associations précisent leurs besoins particuliers (mise à disposition rétroprojecteur, vaisselle,...) au moment de la signature de convention afin de pouvoir anticiper.

La séance est levée à 21 heures 45

REUNION DE CONSEIL DU 29 JUIN 2016

LA GESTION ALTERNATIVE DE L'EAU PLUVIALE

Anne VISTICOT a préparé à ses collègues une étude sur « la gestion alternative de l'eau pluviale ».

Dans son exposé, elle explique en quoi consiste la gestion alternative de l'eau pluviale, pourquoi il est intéressant de se pencher sur ce problème. L'accroissement de la population entraine une extension des zones imperméabilisées. La suppression des fossés, les rues macadamisées empêchent l'eau de s'infiltrer.

Deux principes essentiels à la gestion alternative de l'eau pluviale :

- le stockage temporaire des eaux qui permet de réguler les débits et de réduire les vitesses d'écoulement ;
- l'infiltration des eaux dans le sol qui aide à réduire les volumes en aval.

Il s'agit d'intégrer à certains endroits « stratégiques » des noues et des fossés, solutions simples et peu couteuses, avec peu de frais de fonctionnement à l'avenir car nécessitant un entretien simple et classique.

Les deux conséquences essentielles à cette gestion alternative sont :

- la gestion au plus près du point de chute,
- moins de ruissellement donc moins d'inondations et moins de pollution.

Cette présentation attrayante avec photos et exemples à l'appui, peut aider à prendre des décisions en la matière. En tout cas, c'est avec un réel intérêt que toute l'équipe participe au débat qui s'en suit et qui suscite de nombreuses propositions.

FARBUS possède pour le moment un seul point de chute, le bassin de réception, qui à terme risque d'être saturé ce qui entrainerait des frais de curage ou d'extension. Il s'avère plus intéressant de réfléchir à des solutions telles que celles présentées aujourd'hui. Ainsi, il serait peut être judicieux de creuser des puits d'infiltration de chaque côté de la côte en venant de THELUS. De même, pourquoi ne pas imaginer l'aménagement de noues au sein du village comme en face de l'Eglise ou Place Saint Exupéry ? Ces agencements paysagers correspondraient en outre aux engagements de respect de l'environnement et d'amélioration du cadre de vie.

La réflexion est entamée et il faudra s'entourer des conseils d'organismes compétents en la matière pour avancer dans la démarche. Ce qui n'empêche pas, dans l'immédiat, de réaliser le débouchage du circuit d'eaux pluviales le long de la voie ferrée.

QUESTIONS DIVERSES

BEGUINAGE

Un habitant du Béguinage a souligné l'utilité d'installer une plaque indiquant le n° 14 rue Lamartine, et « Béguinage Célestin Dehay » afin d'aider les livreurs ou les visiteurs à trouver plus facilement l'adresse. Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte cette demande et le nécessaire va être fait.

PLANTATION ERABLES:

Monsieur DEPRET avait évoqué lors de la réunion du 27 novembre 2015, la demande de « Trees for 3 Dots Planting Inc » du Canada. Il s'agit de la plantation d'érables, en commémoration du $100^{\text{ème}}$ anniversaire de la bataille de la Crête de Vimy.

Plusieurs rencontres ont eu lieu, notamment au Mont Saint Eloi le 6 juin dernier, pour étayer cette question.

11

Le projet est de planter 500 arbres pour commémorer le 100ème anniversaire de la bataille de la crête de Vimy le 9 avril 1917.

La plantation se fera du 3 au 7 avril 2017.

Qui est concerné : idéalement les communes où les divisions Canadiennes étaient cantonnées.

Plusieurs communes ont été contactées, les réponses positives ont été reçues par :

- Mont Saint Eloi, Neuville St Vaast, Camblain l'Abbé, Carency.
- Farbus (accord donné à la CUA).
- Vimy (gestion indépendante).
- Givenchy en Gohelle (gestion indépendante)
- Thélus : la CUA est en attente de confirmation

L'arbre choisi est l'érable, symbole du Canada.

Suite aux derniers échanges, Mr Gagnon(Président Tunpetti corp, Arva, Ontario, Canada) a validé que les groupes de 100 arbres pouvaient être divisés sur plusieurs communes, ce qui facilite l'intégration sur les petites communes.

Plaque commémorative: Une plaque commémorative en Anglais et en Français sera créée par le Canada sur chacun des sites concernés. Ces plaques seront envoyées par le Canada. Néanmoins un piquet et du béton seront nécessaires sur place.

Monsieur DEPRET propose la plantation dans le terrain appartenant au C.C.A.S. dans la côte de THELUS. Il est aussi évoqué le chemin des Queuettes. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son aval à ce projet et charge Monsieur DEPRET des formalités.

GARENNEAU

Monsieur DEPRET donne lecture d'un mail reçu par un habitant de VIMY qui s'exprime en ces termes :

« J'ai eu l'occasion de parcourir votre brochure d'informations et je tenais à vous en féliciter par son contenu, sa présentation, la qualité de son papier. Bref pour une petite commune comme Farbus, cela me semble génial, professionnel, et aux souhaits d'informations de qualité de ses habitants... » Suit formule de politesse.

Ce message est encourageant et fait plaisir.

▶ URBANISME

Henri FLAMENT explique qu'un certificat d'urbanisme a été demandé en Mairie pour un terrain situé rue Lamartine après la voie ferrée. Le problème pour pouvoir construire sur cette parcelle est le manque de borne incendie à proximité. Après renseignement pris, la borne la plus proche se situe près du Château d'eau de WILLERVAL. Henri FLAMENT a également contacté VEOLIA et l'installation d'un tel système nécessite une canalisation suffisante pour débiter 60m3/heure pendant 2 heures. Il faut étudier la possibilité d'implanter une borne à incendie à la limite de FARBUS et de WILLERVALqui alimenterait le secteur. Peut-être une aide est-elle envisageable auprès de la CUA ?

Christian LABY évoque la présence d'une borne rue Lamartine. Henri FLAMENT va revoir la question avec le SDIS et les services compétents de VEOLIA.

> RUE DU HUIT MAI

Des retours favorables de la part des riverains de la rue du Huit Mai après installation des jardinières. Il semblerait que la vitesse soit ralentie et la fréquentation moins importante. Cette solution restera à l'étude jusqu'à la prochaine réunion de septembre. Toutefois, si le système perdure, des bandes réfléchissantes devront être appliquées sur les bacs.

La séance est levée à 21 heures 30.

REUNION DE CONSEIL DU 30 AOUT 2016

CREATION D'UN EMPLOI

La Commune de VIMY ne mettant plus à notre disposition d'agent pour surveiller les enfants dans l'autobus scolaire l'après midi, il y avait lieu de procéder au recrutement d'une personne qualifiée pour exercer cet emploi. Pendant les vacances, une annonce avait été distribuée dans le village qui n'a donné aucun résultat étant donné le peu d'heures proposées. Monsieur le Maire a donc élargi la recherche et une personne de Vimy répond aux critères demandés d'une part et accepte ce travail. La procédure de recrutement assez complexe nécessite une publication de création et de vacance d'emploi à la bourse de l'emploi du centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais pendant 2 mois avant de pouvoir employer l'agent d'après le motif de recrutement suivant : "emploi à temps non complet dont la quotité de travail est inférieure à 50% d'un temps complet dan des communes <1000 habitants" (loi 84-53 article 3-3 4°). En attendant, l'on considère qu'il y a "accroissement temporaire d'activité"(loi 84-53 article 3 1°).

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée délibérante :

- la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique territorial 2ème classe à temps non complet, à raison de 4/35èmes, à compter du 1er septembre 2016, pour une période maximale de trois mois,
- à ce titre, cet emploi sera occupé par un contractuel pour assurer les fonctions suivantes : garde des enfants à l'école de Vimy puis accompagnement dans l'autobus scolaire,
- La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique 2ème classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter la proposition du Maire,
- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter l'agent et à signer les contrats
- dit que la dépense est prévue au budget et sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 12 du budget 2016,

QUESTIONS DIVERSES

CHARDONS

L'attention de Monsieur DEPRET a été attirée sur la présence de chardons dans le village. Le problème a été solutionné à l'amiable mais Monsieur DEPRET rappelle l'obligation de destruction des chardons.

• TRANSPORTS SCOLAIRES

Les enfants de Farbus, Baillieul et Willerval (une trentaine) scolarisés au collège Louez Dieu à Anzin doivent se rendre à Thélus pour le transport en commun. Monsieur le Maire était intervenu auprès de la C.U.A. pour solliciter une desserte à partir de chaque village concerné. Après analyse, le coût trop important rend cette démarche impossible pour cette année.

• PRET SALLE

Monsieur DEPRET donne lecture d'un courrier de Monsieur ROBILLARD, Président de l'Amicale des Postes de VIMY qui sollicite l'obtention de la salle pour la danse country et la cuisine des enfants pour 2016-2017. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la mise à disposition de la salle dans les mêmes conditions que les années précédentes.

• LOCATION GARE

Henri FLAMENT explique qu'il y a quelques petits soucis de condensation à la gare qui est restée un moment fermée. Il y aura peut-être lieu de changer quelques dalles du plafond car certains luminaires (lourds) tombent. Philippe CANLER se charge de faire rétablir l'électricité.

Dans un autre domaine, Henri FLAMENT évoque un article récemment lu dans la Voix du Nord concernant la plantation d'érables par le Canada. Ceux-ci seront plantés début avril 2017. Monsieur le Maire, qui suit ce projet, rappelle qu'avec l'aide de la C.U.A., une rangée d'arbres sera plantée rue du 19 Mars dans le terrain du C.C.A.S.

Nicolas VASSEUR évoque à ce propos la venue des canadiens pour les commémorations du centenaire de la bataille de VIMY. Les salles municipales seront réservées à cet effet le week-end du 7 avril 2017. D'autre part, les habitants seront sollicités pour l'accueil éventuel de nos amis canadiens.

• RUE DU HUIT MAI

D'après Nicolas VASSEUR, les bacs sont trop bas. Il signale deux incidents survenus cet été l'un avec un cycliste, l'autre avec une voiture. En outre, certains conducteurs montent sur les trottoirs.

Il conviendra de signaler les jardinières à l'aide de catadioptres réfléchissants et de petites pancartes.

DIVERS TRAVAUX

Philippe CANLER informe ses collègues que jeudi matin les Etablissements Caudevel vont procéder à l'installation du pare ballon dans le parc.

La société qui s'occupe de la maintenance des extincteurs a réalisé sa visite annuelle avec Christian LABY. Celui de la gare sera à changer quand elle sera relouée. En outre, une demande de devis pour des détecteurs de monoxyde dans l'Eglise a été faite. En ce qui concerne l'église, il faudra réfléchir à la question de remplacer le rôle de Monsieur MERVAUX décédé et qui s'occupait des cloches lors des enterrements.

Pascale MATHISSART évoque les miroirs en sortie de route qui sont abimés. Un courrier va être fait auprès de la C.U.A.

La séance est levée à 21 heures 00.

REUNION DE CONSEIL DU 2 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le vendredi 2 décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Farbus s'est réuni au lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Jean François DEPRET, en suite de convocations en date du 23 novembre 2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Philippe CANLER, Monique CAVILLON, Sylvain MOREL absents excusé, et Pascal HUMEZ, Pascale MATHISSART, Anne VISTICOT absents.

Marc CARIDROIT est désigné secrétaire de séance.

Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité. Il est procédé aux signatures du procès-verbal.

DEBAT SUR LE P.A.D.D. DU P.L.U.I.

A noter : un exemplaire du P.A.D.D. avait été distribué à chaque conseiller avec la convocation au conseil. Monsieur le Maire expose :

VU l'article L.153-12 du code de l'urbanisme;

VU la délibération du 7 mars 2013 du Conseil de Communauté Urbaine d'Arras prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ;

VU la délibération du 19 février 2015 du Conseil de Communauté Urbaine d'Arras se prononçant sur les modalités de collaborations avec les communes ;

Le 7 mars 2013, le Conseil de la CUA a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLU).

Les objectifs poursuivis dans le cadre de cette élaboration sont de :

- Satisfaire aux exigences de la loi ENE en matière de planification ;
- Traiter simultanément et en synergie les politiques d'aménagement, d'habitat et de déplacements et les traduire notamment dans des orientations d'aménagement et de programmation, PLUi valant PLH et PDU
 :
- Rechercher un développement du territoire équilibré et de qualité pour le long terme :
 - o Equilibre entre renouvellement urbain, développement urbain et sauvegarde des milieux agricoles et naturels.
 - O Qualité urbaine, architecturale et paysagère,
 - o Prise en compte de l'environnement et des risques ;
- Mettre en œuvre, à l'échelle du territoire de la communauté, les objectifs suivants : diminution des obligations de déplacements, gestion économe de l'espace, réduction des gaz à effet de serre, préservation et restauration des continuités écologiques, ...;
- S'inscrire dans une démarche de développement durable : lutter contre le changement climatique, préserver les ressources, promouvoir le vivre ensemble, ...;
- Décliner les documents supra communaux tels que, par exemple, le Scot, le SDAGE, les SAGE, et les politiques environnementales traduites dans les SRCE, PCET, PPRT, etc,

Et plus spécifiquement :

- Définir les besoins du territoire, à l'échelle des 39 communes, de manière globale et cohérente en termes d'aménagement de l'espace, de surfaces agricoles, de développement économique, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'environnement, de ressources et de capacité d'équipements...,
- Déterminer les conditions permettant de diminuer les déplacements, améliorer l'accessibilité de notre territoire (engorgement de l'entrée Nord d'Arras, contournement sud,...), développer les modes doux de déplacements et de transports en commun ;

15

- Poursuivre le développement économique en renforçant les zones d'activités existantes (Actiparc, Artoipole, ...) et en diversifiant l'activité autour du tourisme, du tertiaire et de la recherche dans le domaine de l'agro-alimentaire ;
- Développer l'accessibilité numérique en visant un bouclage Très Haut débit à l'échelle du territoire communautaire ;
- Réduire la consommation des espaces agricoles et naturels en optimisant le foncier constructible (densité minimum à appliquer, ...) et en favorisant l'utilisation des dents creuses au sein du tissu urbanisé et la reconstruction de la ville sur elle-même (opération de renouvellement urbain, reconquête de friches industrielles, ...);
- Poursuivre la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue et s'appuyer sur les richesses existantes du paysage, d'espaces naturels favorisant la biodiversité,... pour définir un projet environnemental ambitieux, et garant de l'identité du territoire ;
- Gérer durablement les ressources notamment en matière de captage d'eau potable et maitriser les nuisances et les risques industriels et naturels (inondations, mouvements de terrain, ...)
- Conforter l'attractivité du territoire en favorisant le développement d'un territoire innovant, équitable, viable et agréable à vivre ;
- Adapter les règles d'urbanisme en vigueur pour prendre en compte les évolutions constructives en matière de performance énergétique, les processus d'économie d'énergie, les nouvelles formes d'habitat (habitant contemporain, modulable, habitant bioclimatique...);

Dans le cadre de cette procédure, et conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, un débat doit avoir lieu au sein du Conseil de la communauté et des conseils municipaux sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) telles que développées dans le document support des débats joint en annexe de la présente délibération.

Le PADD traduit la stratégie politique en matière d'aménagement et d'urbanisme pour le territoire à l'horizon 2030 et constitue la "colonne vertébrale" du future PLUi.

Il définit notamment les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Il fixe aussi des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le débat sur le PADD permet à l'ensemble des conseillers municipaux de prendre connaissance et d'échanger sur les orientations générales proposées pour le nouveau projet de territoire à l'horizon 2030, au regard notamment des enjeux issus du diagnostic de territoire et de l'état initial de l'environnement, des orientations du SCoT et des objectifs de l'élaboration PLUi.

A l'issue des débats au sein des Conseils Municipaux, le Conseil de la CUA débattra à son tour sur ces orientations générales.

Il est proposé au Conseil Municipal de débattre de ces orientations générales du PADD du PLUi.

Les orientations générales retenues :

Axe 1

<u>Une économie à haute valeur humaine ajoutée</u>

profitable aux habitants du territoire

- Renforcer la position géostratégique du territoire, au cœur des échanges de l'Europe du Nord
- Faire coïncider dynamique de l'emploi et dynamique résidentielle
- Renforcer le pôle économique d'envergure régionale à l'Est du territoire en s'appuyant sur la structuration des secteurs d'excellence de l'Arrageois
- Valoriser le potentiel des parcs d'activités d'intérêt communautaire et optimiser les zones commerciales de grande distribution

- Favoriser l'implantation d'activités en milieu urbain
- Conforter l'attractivité tertiaire d'Arras, en s'appuyant sur son repositionnement géostratégique, au cœur de la nouvelle région
- Consolider le développement commercial du cœur de ville
- Conforter l'attractivité du territoire en renforçant la complémentarité entre les différentes formes de tourisme
- Maintenir une activité agricole dynamique
- Structurer de nouvelles filières d'excellence dans la perspective engageante de la Troisième révolution industrielle

Le conseil municipal approuve l'orientation générale.

La commune de FARBUS souhaite insister sur les trois derniers points à savoir :

- le tourisme (fort tourisme de mémoire sur le secteur)
- l'activité agricole dynamique (génère de nombreux emplois notamment en relation avec l'industrie agro-alimentaire)
- la troisième révolution industrielle avec ses filières d'excellence prometteuses.

Axe 2

Un cadre de vie privilégié

Un environnement naturel et un patrimoine historique à préserver

- Engager le territoire sur une trajectoire post-carbone, adopter les objectifs ambitieux de la Troisième révolution industrielle en région Hauts-de-France (Rev 3)
- Renforcer les relations entre l'espace rural, l'environnement naturel et le paysage urbain
- Consolider le capital patrimonial, en s'appuyant sur la ville centre et en ouvrant de nouvelles perspectives sur l'héritage rural
- Economiser les ressources foncières en favorisant la densité des activités humaines
- Lutter contre toutes les formes de pollution et protéger le territoire contre les risques naturels et technologiques

Le conseil municipal approuve l'orientation générale et notamment renforcer les relations entre l'espace rural, l'environnement naturel et le paysage urbain.

Axe 3

Une attractivité résidentielle renforcée

garante des grands équilibres socio-économiques et du positionnement compétitif du territoire

- Déployer une offre de logements attractive pour attirer de nouveaux habitants et fidéliser la population résidant sur le territoire
- Concevoir le développement de l'habitat de manière à assurer un équilibre résidentiel et à économiser le foncier
- Proposer une solution de logement ou d'hébergement pour couvrir les besoins de tous aux différentes étapes de la vie
- Innover pour produire des logements attractifs
- Soigner l'articulation du logement et de l'urbanisme avec l'activité économique et le cadre de vie

Le conseil municipal approuve l'orientation générale.

La commune de FARBUS souhaite insister sur : le logement, qui doit couvrir les besoins de tous aux différentes étapes de la vie (évolution de la cellule familiale).

Axe 4

Un très haut niveau de service à la population

facilitateur de déplacements et de vie quotidienne

- Faire émerger de nouvelles habitudes de mobilité sur le territoire

- Finaliser les grandes infrastructures routières de desserte et de contournement de l'agglomération
- Poursuivre l'adaptation des transports "en commun" en intégrant les perspectives technologiques
- Apaiser la ville en facilitant les nouvelles pratiques de déplacement en mode doux
- Garantir une bonne couverture du territoire en équipements
- Veiller au rapprochement et à l'équilibre de l'offre de services

Le conseil municipal approuve l'orientation générale.

La commune de FARBUS souhaite insister sur :

Une offre de service plus importante en matière de transports. Penser à desservir d'avantage les communes rurales en transports en commun y compris le soir, le week-end et lors des grands évènements sur ARRAS (marché de Noël, Main Square, fête de l'Andouillette, ...)

Axe 5

Une responsabilité sociétale exigeante

lien social et solidarités au service du bien vivre ensemble

- Cultiver l'état d'esprit constructif et collaboratif des acteurs du territoire
- Renforcer l'adéquation de l'économie avec les aspirations de la population
- Enrichir les échanges entre les composantes urbaine et rurale du territoire
- Proposer une offre résidentielle garante de mixité sociale
- Des ambitions convergentes vers une approche globale du bien-être.

Le conseil municipal approuve l'orientation générale notamment "enrichir les échanges entre les composantes urbaine et rurale du territoire".

Après clôture des débats par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal acte de la tenue du débat sur les orientations générales du PADD dans le cadre de l'élaboration du PLUi. La présente délibération sera transmise en Préfecture et la Communauté Urbaine en sera informée.

LOCATION DE LA GARE

Suite à un article diffusé dans la Voix du Nord sur la gare de Farbus, Henri FLAMENT a reçu plusieurs demandes (restaurant, scooters, cigarettes électroniques, ...)

Deux d'entre elles semblent présenter un projet particulièrement intéressant :

- sollicitation pour installer une micro-crèche,
- demande pour l'installation d'un cabinet de kinésithérapie

Monsieur FLAMENT détaille la teneur de ces deux concepts.

Les responsables de l'éventuelle micro-crèche ont rencontré Monsieur DEPRET mardi 29 novembre. Ils sollicitent un effort et une aide de la part de la Municipalité de Farbus :

- divers travaux : cloison à abattre, parquet au sol, peintures à refaire...)
- l'étalement des trois premiers mois de loyer sur les mensualités suivantes. En outre, la micro crèche ne pourrait pas fonctionner avant le 1er avril (obtention d'accords, travaux...)

Le conseil municipal : - charge Henri FLAMENT de gérer cette affaire,

- refuse la prise en charge de travaux lourds hors peintures.

AFFAIRES SCOLAIRES

- Pour information, le bus scolaire passe maintenant à l'école Ste Thérèse, ce qui n'entraîne aucun coût supplémentaire pour la Commune.
- Demande de subvention pour classe de neige 2047 pour les enfants scolarisés à l'Ecole Jean Macé.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier de Monsieur TAVERNIER, Directeur de l'école Jean Macé de VIMY, par lequel il sollicite une subvention de 2031.25 €uros pour la participation de cinq jeunes farbusiens (406.25 € x 5) à une classe de neige organisée du 10 février au 18 février 2017.

Invité à se prononcer sur cette question, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

DECIDE d'octroyer la somme de 2031.25 €uros (406.25 x 5) à l'école Jean Macé pour l'organisation d'une classe de neige 2017.

Henri FLAMENT propose néanmoins de contacter chaque famille pour avoir, comme l'an dernier, confirmation de l'enfant concerné à la classe de neige.

SUBVENTION D.E.T.R. 2017

Monsieur le Maire le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une étude avait été réalisée pour notre commune afin de réaliser des économies d'énergie et de diminuer la pollution lumineuse. En 2017, est prévue la troisième tranche de travaux.

Il s'avère qu'une subvention de l'Etat, au titre de la DETR, peut être sollicitée à un taux de 25 % du montant des travaux H.T.

Le plan de financement cette troisième tranche qui sera réalisée en 2017 sera établi conformément au devis qui parviendra en Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE
- DECIDE de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

QUESTIONS DIVERSES

> MUTUALISATION ARC NORD

Monsieur le Maire a participé à une réunion de mutualisation le 10 novembre en mairie de THELUS (il rappelle les communes participant à cette mutualisation : Willerval, Roclincourt, Thélus, Ecurie, Bailleul sire Berthoult, Farbus, Gavrelle et Neuville St Vaast). Deux sujets essentiels ont été étudiés lors de cette rencontre :

- L'organisation d'une formation BAFA sur la commune de THELUS du 11 au 18 février 2017 au prix de 260 €uros pour tous les habitants des communes adhérentes. Monsieur DEPRET est tout à fait favorable à ce projet qu'approuve le conseil municipal; une communication sera faite dans le village dès réception de l'affiche soit par le biais du Garenneau soit par distribution toute boîte;
- Recrutement d'un agent de sécurité des voies publiques commun aux 8 communes de l'Arc Nord. Monsieur DEPRET explique à ses collègues en quoi consisterait cet emploi et le coût prévu pour chaque commune. Monsieur le Maire et les membres du conseil municipal ne désirent pas donner suite à cette proposition.
- Signature de la charte intercommunale lors de la prochaine réunion en janvier 2017.

> CHANGEMENT PHOTOCOPIEUR MAIRIE

Le contrat de location du photocopieur vient à expiration en juin 2017. Monsieur DEPRET explique que quelques difficultés ayant été rencontrées avec la société actuelle, il s'est rapproché d'une entreprise qui fournit en photocopieurs plusieurs communes voisines avec satisfaction notamment Willerval et

Acheville.

Cette société a fait une offre tarifaire pour un nouveau photocopieur sur une durée de 5 ans, avec reprise des échéances restantes sur les deux contrats actuels, pour un montant de 517 €uros H.T. (620.40 € TTC) de location trimestrielle avec un coût de maintenance estimé à 2271.60 €uros T.T.C. pour un an.

Cette proposition génèrerait une économie d'un peu plus de 1000 €uros par an.

En outre, dans ce projet est prévu l'impression du Garenneau "nouvelle formule".

Monsieur DEPRET expose à ses collègues qu'il prévoit en effet une présentation plus condensée, plus fréquente du bulletin municipal.

Les membres du conseil, à l'unanimité :

- sont favorables aux modifications prévues pour le Garenneau,
- donnent leur accord pour le changement du photocopieur,
- chargent Monsieur DEPRET de toutes les formalités relatives à ce sujet.

CONTRAT POUR LE BALAYAGE DES RUES

Il y a lieu de prévoir le renouvellement du contrat pour le balayage des rues. Une proposition a été faite par la société LAFLUTTE qui assure ce service actuellement dans la commune. Cette société donnant entière satisfaction et n'ayant pas augmenté ses tarifs, le conseil municipal, à l'unanimité décide de renouveler son contrat pour 2017.

> DATE DE LA DISTRIBUTION DES COLIS AUX AINES

La distribution des colis de Noël aux ainés se fera le 17 décembre à partir de 10 heures.

> DATE DES VŒUX

La cérémonie des vœux aura lieu le 7 janvier à 18 heures.

> DIVERS

- Monsieur le Maire remercie les conseillers qui ont procédé à l'installation des illuminations de Noël.
- Gérard LEROY propose l'installation d'un faux plafond phonique dans la salle Debailleul afin de limiter les désagréments dus à la résonnance dans le local.
- Nicolas VASSEUR indique qu'il a eu connaissance d'un mécontentement lié à l'absence d'abribus dans la rue Lamartine. Certes, peu d'enfants sont concernés mais en cas de forte pluie, ils partent trempés en cours. La question va être étudiée.
- Nicolas VASSEUR évoque également les jeux pour enfants dans le parc. Il serait intéressant d'en installer de nouveaux dans le bas du parc. Affaire à suivre.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole aux adjoints.

❖ Henri FLAMENT signale que dans le lotissement, 3 nouveaux permis sont arrivés.

Il explique à ses collègues qu'il a reçu des personnes désireuses de faire construire pour leurs parents dans le cadre du dispositif de la loi Pinel. Une démarche auprès de la Préfecture est nécessaire pour pouvoir donner suite à cette requête. Les membres du conseil municipal sont favorables à cette demande et chargent Henri FLAMENT de toutes les démarches à ce sujet.

Christian LABY signale qu'il a reçu la société responsable de l'entretien des extincteurs.

HOMMAGE A

Notre Doyenne, Julienne LEVIEZ,

«Il y a 3 ans, j'avais rendu visite à Julienne pour lui remettre le colis de Noël. Elle était heureuse, s'est levée, a marché tout en s'exprimant avec beaucoup de joie. J'avais été agréablement surpris de son rayonnement. Combien de fois ai-je entendu dire : "à Farbus, on vit vieux car il y a le bon air des bois "Julienne en était un exemple. C'était notre Doyenne. Elle aimait son village et y était très attachée. En qualité de Maire, je tiens à lui rendre cet hommage d'amitié de la part de tous les Farbusiens. »

Au revoir, Julienne..... (texte de Monsieur DEPRET lors de l'enterrement de Mme LEVIEZ)

Colonel André MERVAUX

Nos amis de MAIHINGEN ont fait paraître un émouvant hommage dans leur bulletin municipal que nous vous communiquons :

"MAIHINGEN PLEURE SON CITOYEN D'HONNEUR ANDRE MERVAUX"

Le 29 juillet, André MERVAUX décédait subitement, à l'âge de 91 ans.

Ensemble avec le Frère Josef de REIMLINGEN (qui était citoyen d'honneur de la commune de FARBUS), André Mervaux était à l'initiative de la réalisation de " l'amitié Franco-allemande " entre Farbus et Maihingen.

Des partenariats de communes et les amitiés qui en découlaient, étaient pour André Mervaux, les conditions toujours importantes de l'Europe comme il l'exprimait « l'unique chemin dans un avenir prometteur de paix durable » De cette conviction, il a, pendant de nombreuses années, présidé l'administration du Comité de jumelage de Farbus. Jusqu'à la fin, il a participé avec bonheur à des rencontres régulières entre nos 2 communes FARBUS et MAIHINGEN. Son engagement et sa mobilisation vis-à-vis de notre partenariat ont concouru efficacement à ce que cette œuvre puisse être réalisée avec toutes les nuances du partenariat

En signe de notre gratitude et de notre respect pour notre citoyen d'honneur André Mervaux, la commune de Maihingen a déposé sur sa tombe une composition florale.

Nous regretterons l'absence d'André Mervaux

Qu'il puisse reposer en paix

Pour la commune de MAIHINGEN

Franz Stimpfle,

Le Maire,

le 2 août, une délégation de 13 personnes de Maihingen a participé à l'hommage de Farbus , dont 8 musiciennes et musiciens de l'harmonie de Maihingen qui ont joué dans l'église, au monument aux morts et au cimetière.

La famille de Mr Mervaux a apprécié avec gratitude notre présence et notre hommage. Elle a vu en cela une grande estime et une amitié profonde de Maihingen à leur défunt mari, père et grand-père."

INFO JEUNES



Le SERVICE CIVIQUE :

Le Service Civique s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Indemnisé 577 € par mois, il permet de s'engager sans condition de diplôme dans une mission d'intérêt général au sein d'une association, d'un établissement public, d'une collectivité... En France ou à l'étranger et dans 9 domaines d'action : solidarité, environnement, sport, culture, éducation, santé, intervention d'urgence, mémoire et citoyenneté, aide humanitaire.

Renseignements sur <u>www.service-civique-gouv.fr</u>

Jobs:

Le site letudiant.fr recense des milliers d'offres de jobs.



Stages:

Le stage Prévention et secours civiques de niveau 1 est une formation de base aux premiers secoursen France, il dure sept heures et s'adresse à tous ceux qui veulent s'initier aux gestes qui sauvent. Comptez environ 60 € selon les associations qui le proposent.

Dans certaines régions, les lycéens et étudiants ont la possibilité de se former gratuitement.

Renseignez-vous auprès votre conseil régional.

Market Etudes:

- Le CROUS (centre régional des oeuvres universitaires et scolaires) vous permet d'obtenir sur critères sociaux une bourse et un logement étudiants, et vous donne accès à de nombreux services.

 Renseignements sur : www.crous.fr
- Quelques sites afin de vous aider à découvrir des métiers :

www.beautravail.org www.metiers.internet.gouv.fr www.emploi-environnement.com/fr/dico/dico.php4 www.sante.gouv.fr/metiers-de-la-sante www.deviensingenieur.fr www.strategie.gouv.fr/publications/metiers-2020-0

Si, à compter du iour de vos 16 ans, vous n'avez toujours pas reçu de convocation pour votre inscription au recensement militaire, veuillezvous présenter en Mairie avec votre carte d'identité et le livret de famille. Une attestation, indispensable pour les concours, les examens, le permis de conduite..., vous sera remise.







profitez des avantages offerts par la C.U.A.



FORMATION BAFA A THELUS

Une formation de base BAFA est

organisée dans le cadre de la

mutualisation à

THELUS

Au prix de 260 €

adhérentes à ce projet et ayant 17 ans

Pour plus de renseignements, se

rapprocher de la Mairie









« Les petits Chefs »



Un mercredi par mois et pour la somme de 3 € par séance (30€/an) en 10 séances à la Salle Debaillieul,

les enfants apprennent les rudiments de la cuisine réservée à leur âge.

Deux cours ont lieu:

- De 3 à < 6 ans : de 14 h à 15 h
- De >6 ans à 12 ans : de 15 h à 16 h 45



Tout ceci sous la houlette de Véronique, assistée par Victoria et Annick ainsi que les Parents disponibles.





Venez nous rejoindre nombreux.
L'inscription peut se faire lors des cours de cuisine......

NOS JEUNES MUS à l'hoi

Les jeunes qui font bouger leur ville récompensés par les Talents citoyens lis sont jeunes, avaient envie d'agir et ont monté des projets, accueillis lis sont jeunes, avaient envie d'agir et ont monté des projets, accueillis avec enthousiasme dans leur commune, vendredi, l'hémicycle du conseil avec enthousiasme dans leur commune, vendredi, l'écrèmonie des falents citoyens, avec enthousiasme dans leur était ouvert pour la 4 cérémonie des falents citoyens départemental leur était ouvert pour la 4 cérémonie des falents citoyens.

LA VOIX DU MORD MARDI 1º NOVEMBRE 2016

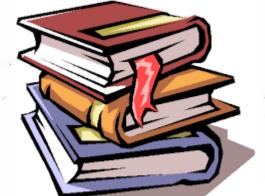
A Farbus, Daphné Wastiaux, Elena et Natacha Jackowski ont redonné vie

la lederation des l'amilles rurales, pour permettre aux enfants por-teurs de handicap d'acceder n des activités de loisir adaptées.

Jérémy Barra. Valentin Vitu.
Maureen Salingue et Vincent
Darcque ont été mis à l'honneur
pour leur implication dans la vie
associative de Vimy, depuis
2014.

Un don de livres pour adolescents (10 à 16 ans) serait bienvenu pour compléter le choix offert

par notre Bibliothèque



En page suivante, un autre article de Presse sur nos **jeunes Farbusiennes**



les dépoussièrent la bibliothèque tombée aux oubliettes

Farbusiennes de 15 ans ont décidé de réanimer le lieu en organisant une ouverture chaque mercredi. Personne ne feuilletait plus de livres dans la bibliothèque locale depuis dix ans. Pourtant, trois

chaque mercredi depuis un an. L'action des trois bibliothèques, Pexpérience pourrait (qui sait ?) enthousiasmés qu'on s'est un peu emballès ! ieunes filles de 15 ans nous a tellement Mais si Arras est déjà bien pourvu en donner des idées à d'autres villages du secteur.

C'est bien la bibliothèque communale de Farbus

que Daphné, Natacha et Elena font revivre

'initiative de trois jeunes habitantes de Farbus

de réouvrir la bibliothèque à ... Arras! Une

coquille qui plus est reprise dans la page

régionale « C'est pas des histoires »

Dans notre édition de samedi, nous avons malencontreusement localise Particle sur

mentaires, policiers... et par âge d'ouvrages pour les petits, indique nous apportons une selection à la garderie. » Les trois amies pensent nême à réaliser des livres audio sour les enfants. « On a beaucoup classés par thématique: docu-Elena Jackowski. Chaque mois. oour les personnes ágées.

les petits. Chaque mois, sélection à la garderie. On a beaucoup nous apportons une d'ouvrages pour

ELENA JACKOWSKI

les ados n'ont pas de budget. Elles sour obtenir des fonds, vendre des Bientôt un an d'ouverture et les filles, lauréates du prix départecore des idées. Car. si local et maveulent creer une association creations faites de livres recyclés mental Talents citoyens, ont entériel sont mis à leur disposition. et faire un appel aux dons. 🖷



puis, Marie a dû passer le flam-

beau. Mais pour le trio. pas ques-

Natacha Jackowski, et nous avons L'occasion de nous retrouver. » De-

commence il y a deux ans. à l'ini-« C'est une amie. Marie Brasdefer.

tiative de quatre adolescentes: qui a sollicite la mairie, se souvient toutes suivi : Elena, Daphné et moi.

ARRAS. La bibliothèque n'est pas très visible, à l'étage de la Mai-Mais elle est enfin ouverte, après dix ans d'inactivité. L'histoire

PAR RACHEL DEBRINCAT arras@lavoixdunord.fr son des sociétés, rue de la Paix.

Les filles se sont remontées les maine, pour faire du débarras une bibliotheque accueillante. Des espaces de détente ont été aménagés et des étagères installées, sur les-

IN APPEL AUX DONS DE LIVRES tion d'écrire le mot de la fin.

manches, plusieurs jours par se-

À l'initiative de Daphné, Natacha et Elena, la bibliothèque du village a été réouverte après dix ans d'inactivité.

27

quelles près de 1 600 livres, pro-venant du fonds et de dons, ont été



LE CLUB TEMPS DE VIVRE NE FAISAIT PAS RELÂCHE PENDANT LES VACANCES :

le dimanche 11 septembre à midi ses adhérents ont partagé un succulent repas bien préparé par le Comité.



Michel MASCIANTONIO, Président du Club accueillait Monsieur Jean François DEPRET, Maire de Farbus

Le Soleil était de la fête et ils ont passé une journée formidable



Commémorations du 11 novembre 2016





Hommage reconnaissant à nos soldats morts pour la France



Soirée Loto





Beaucoup de Farbusiens sont venus tenter leur chance









Le Bai COUNTRY de FARBUS





La Country de Farbus est formée d'un groupe d'une dizaine de danseurs encadrés par Inès et Sylvie, qui apportent tous leurs talents auprès des participants .

Le 5 novembre, notre bal a connu un franc succès.

Nous remercions Monsieur le Maire, les Adjoints et les Conseillers pour l'aide qu'ils nous apportent ainsi que les bénévoles de la Country qui s'investissent et donnent leur temps. Au nom du Conseil d'administration, nous vous adressons nos meilleurs vœux pour l'année 2017 avec santé et prospérité à toutes les Farbusiennes et tous les Farbusiens.

Le Président de l'Association Jean-Michel ROBILLARD





Peu nombreux, nous souhaiterions que vous veniez nous rejoindre:

Les cours ont lieu les lundi et jeudi de 19h à 20h30, salle des réunions. L'adhésion est de 15 € pour l'année.

Soirée Familiale et Soirée Jeux de Société

Cette soirée, très conviviale a été appréciée par tous petits et grands. De plus elle coïncidait avec la sortie du Beaujolais nouveau. "toujours avec modération "









Exposition CHASSEURS D'IMAGES de FARBUS

Grand beau temps à Farbus pour l'exposition « Le ciel» avec ou sans nuage, d'ici et d'ailleurs

Les membres du club des Chasseurs d'Images ont eu le plaisir de s'exprimer et vous remercient pour vos encouragements et votre soutien, manifestés lors de votre visite les 19 et 20 Novembre 2016.









Rendez-vous pour notre prochaine manifestation.



VIMY: Les habitants choqués, munitions "choquées"

A nouveau, les habitants de Farbus ont entendu des explosions le 10/08/2016. L'inquiétude s'est installée, surtout pour nos ainés qui pensaient revivre de pénibles moments.

<u>Petit rappel des faits :</u> le 13 avril 2001, 13000 habitants des communes de Vimy , Farbus, Willerval, Arleux en Gohelle, Acheville ainsi que deux quartiers d'Avion et Méricourt avaient été évacués pendant plus de 10 jours.

Cette vaste opération a été menée afin de procéder au déménagement de plus de 100 tonnes de munitions.....(extrait de la Voix du Nord du 13/04/....)

Les reconnaissances des démineurs ont permis d'identifier les munitions impactées. (dans leur jargon, on dit « choquées ») (extrait de la Voix du nord du 10/08/2016)

Les munitions ont été détruites au grand soulagement des riverains....... Cette fois plus de peur que de mal !



Votre téléphone sonne une seule fois, le numéro commence par 01, 02,,, mais vous ne le connaissez pas. Prudence. Si, dans la foulée, un message vous annonce un gain pour vous inciter à rappeler un numéro surtaxé débutant par 089, attention : c'est une arnaque. L'objectif des escrocs est de faire durer l'appel afin de gagner un maximum d'argent. Signalez gratuitement le numéro suspect par SMS au 33700, L'opérateur pourra le bloquer et alerter la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Qui sera le nouveau locataire de la gare, transformée en logement?

Propriété de la commune depuis 2006, la gare de Farbus, vide aujourd'hui, prépare sa nouvelle mue. Si aucune entreprise n'est intéressée par les locaux, l'enceinte deviendrait un appartement plain-pied.



La gare de Farbus n'est plus en service, mais quelques trains circulent encore sur la ligne SNCF. PHOTO PASCAL BONNIERE

PAR RACHEL DEBRINCAT arras@lavoixdunord.fr

FARBUS. L'annonce a retenti. Depuis quelques semaines, la gare farbusienne cherche son nouveau locataire, pour occuper un espace de 148 m² à raison de 700 € par mois. Salle d'attente, trois bureaux... tout y est, avec un certain cachet. Car, sous son vêtement de gare, l'espace est devenu un local d'entreprise.

Quelques enseignes l'ont habitée: une entreprise de travaux publics et même une école pour taxis. Mais dernièrement, plus personne n'anime les lieux.

Loin de se laisser aller, le maire a déjà un plan B. « si nous ne trouvons personne d'ici la fin de l'année, explique le maire, Jean-François Dépret. Nous entreprendrons quelques travaux pour la transfor-

Cela fait dix ans que nous sommes en pourparlers avec la société qui gère ce dossier pour SNCF-RFF, et pas de réponse!"

mer en logement. Il n'y a qu'une salle de bain à aménager. Pourquoi pas pour personnes handicapées, vu que c'est un plain-pied.» Dix années en arrière, elle était pourtant encore à l'abandon. «Après un demi-siècle d'activités, l'affluence a faibli et la gare est devenue une ruine», se souvient Jean-

François Dépret.

En 2006, la mairie se saisit du problème et devient propriétaire des murs. Il aura fallu un an de réfection pour faire de la maison du cheſ de gare un logement social, et de la gare, des bureaux. 348 120 € de budget, heureusement allégé de subventions. Alors que les murs sont sauſs, reste le problème de la cour, d'une superſicie d'un hectare. Jean-François Dépret peste : « Cela ſait dix ans que nous sommes en pourparlers avec la société qui gère ce dossier pour SNCF-RFF (Réseau ſerré de Brance) et pas de ré-

la fait dix ans que nous sommes en pourparlers avec la société qui gère ce dossier pour SNCF-RFF (Réseau ferré de France) et pas de réponse!» Devra-t-il remettre aux calendes grecques son projet d'en faire une zone artisanale et créatrice d'emplois?

Informations : Henri Flament, mairie de Farbus. Tél. : 03 21 58 68 57



2017

Samedi 7 janvier

: Vœux du Moire

Samedi 25 février

Loto organisé par le Comité des Fêtes

Du 01 au 02 avril

Reconstitution historique et exposition d'objets des tranchées

de la guerre 1914-1918

Du 07 au 09 avril

: Commémoration du Centenaire de la bataille de Vimy

Du 14 au 16 avril

Accueil de Canadiens dans nos salles et chez l'habitant

Lundi 17 avril

: Chasse à l'œuf

Dimanche 23 avril

: 1er tour des élections Présidentielles (salle C. Debaillieul)

Lundi 1er mai

Jeu de piste organisé par les Gohellans

Dimanche 07 mai

2ème tour des élections Présidentielles (salle C. Debaillieul)

Samedi 20 mai

Les foulées Gohelannes

Du 02 au 05 juin

Ducasse - Brocante

Dimanche 11 juin

I'' tour des élections Législatives (salle C. Debaillieul)

Dimanche 18 juin

2ème tour des élections Législatives (salle C. Debaillieul)

Du 23 au 25 juin

Apéritif de quartier organisé par Les Gohellans

Samedi 04 novembre

Bal Country

Samedi 11 novembre

Célébration Armistice 1918

Du 25 au 26 novembre

Exposition photo organisée par le C.I.F.

Marcredi 06 décembre

Décoration du sapin de Noël + goûter avec les enfants

Les 21 et 22 décembre

Repas des Aînés

NAJAV

13:20

9:27

7:12

Lamartine

13:23

9:30 9:34

7:15

Monument

13:27

13:30

9:37

7:22

Eglise

Bailleul-Sire-Berthoult

13:30

La Roseraie La Neuville

13:31 13:32 13:40

9:38 9:39 9:47

7:23 7:24 7:32

Route d' Arras

Cauchy

Centre Barbot

St-Laurent

13:42

9:49

7:34

13:44

9:51

7:36

Penalty

9:53

13:46

9:53

7:38

Michelet

9:54

7:39 7:40

13:48

9:55

Minelle Poste

Aller

▶St-Laurent-Blangy ▶St-Nicolas ▶Arras

TFWB TFWB TFWB

lu-ma me-je ve-sa

Jours de circulation

9:16

Grand" rue

9:24

République

| | 0 | A |
|---|-------------------|-------------------------------|
| | 200 000 040 | Seeding Seeding Seeding |
| 3 | - | 0 |
| | aljali (dalja | realize facility |
| | _ | 0 |
| 9 | 0 | |
| | 0 | 0 |
| | 4 2002 | i i |
| | Silver Seeke | 200000 200000 200000 |
| | S | (1) |
| | (0) | 22 |
| | 200 | m |
| | STREET | |

| | | Période | Période petites vacances | cances | Période ETE | e ETE |
|----------------|----------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | | TFWB | TFWB | TFWB | TFWB | TFWE |
| | Jours de circulation | lu-ma me-je ve-sa | lu-ma me-je ve | lu-ma me-je ve-sa | lu-ma me-je ve-sa | lu-ma me-je ve-sa |
| Arras | Gare de bus quai k | 12:15 | 17:15 | 18:15 | 12:15 | 18:15 |
| | Legrelle | 12:16 | 17:16 | 18:16 | 12:16 | 18:16 |
| | Grands Viéziers | 12:18 | 17:18 | 18:18 | 12:18 | 18:18 |
| | St-Jean | 12:20 | 17:20 | 18:20 | 12:20 | 18:20 |
| | Minelle Turenne | 12:20 | 17:20 | 18:20 | 12:20 | 18:20 |
| -> | Tchécoslovaquie | 12:22 | 17:22 | 18:22 | 12:22 | 18:22 |
| | Michelet | 12:23 | 17:23 | 18:23 | 12:23 | 18:23 |
| St-Nicolas | Eglise | 12:24 | 17:25 | 18:25 | 12:24 | 18:25 |
| \Rightarrow | Penalty | 12:24 | 17:27 | 18:27 | 12:24 | 18:27 |
| | Pharmacie | 12:26 | 17:29 | 18:29 | 12:26 | 18:29 |
| St-Laurent | Barbot | 12:28 | 17:31 | 18:31 | 12:28 | 18:31 |
| | Centre | 12:29 | 17:32 | 18:32 | 12:29 | 18:32 |
| | Cauchy | 12:29 | 17:32 | 18:32 | 12:29 | 18:32 |
| . Thélus | Mairie | 12:35 | 17:38 | 18:38 | 12:35 | 18:38 |
| • | Grand' rue | 12:36 | 17:39 | 18:39 | 12:36 | 18:39 |
| Farbus | Moulin | 12:43 | 17:44 | 18:44 | 12:43 | 18:44 |
| | République | 12:44 | 17:46 | 18:46 | 12:44 | 18:46 |
| \Rightarrow | Mairie | 12:45 | 17:46 | 18:46 | 12:45 | 18:46 |
| | Lamartine | 12:47 | 17:47 | 18:47 | 12:47 | 18:47 |
| Willerval | Eglise | 12:49 | 17:50 | 18:50 | 12:49 | 18:50 |
| • | Monument | 12:50 | 17:50 | 18:50 | 12:50 | 18:50 |
| Bailleul-Sire- | Calvaire | 12:54 | 17:54 | 18:54 | 12:54 | 18:54 |
| Berthoult | Eglise | 12:57 | 17:57 | 18:57 | 12:57 | 18:57 |
| | La Roseraie | 12:58 | 17:57 | 18:57 | 12:58 | 18:57 |
| -> | La Neuville | 12:59 | 17.59 | 18:59 | 12:59 | 18:59 |
| > | Route d' Arras | 13:00 | 18:00 | 19:00 | 13:00 | 19:00 |

HORAIRES A PARTIR DU 1 SEPTEMBRE 2016

- THÉLUS
- **FARBUS**
- WILLERVAL
- **BAILLEUL-SIRE-BERTHOULT**
- ROCLINCOURT

ST-LAURENT-BLANGY

ST-NICOLAS

ARRAS

Tous les horaires de votre ligne régulière!



que le transport Partageons plus

13:54

7:46

Gare urbaine

Poste

13:52

9:59 10:01

13:51

9:58

7:43

Gambetta

13:49

9:56

7:41

Wetz d' Amain

Pont de Cité

PÉRIODE SCOLAIRE.

Aller Thélus > Farbus > Willerval > Bailleul-Sire-Berthoult > Roclincourt > St-Laurent-Blangy > St-Nicolas > Arras

| | | \ | (| | | | - | | | | Arras | + | St-Nicolas | Roclincourt | < | Thális | St-Nicolas | | • | St-Laurent | ot-Micolas | | • | - | Bailleul-Sire- | \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ | Willerval | | <u>.</u> | Parbus | 1 | Thélus | | Vaast , | Neuville-St- | |
|--|--------------|----------------|-------------|--------------|----------|---------|---------------|--------------|---------------|-----------------|----------|----------|---------------|-------------|--------|---------|------------|--------|--------|------------|--------------------|----------------|-------------|---------|----------------|---------------------------------------|-----------|-----------|----------|------------|------------|--------|-----------------|-----------|--------------|----------------------|
| LÉGENDE lu = Lung ma = Marg me = Merg | Gare urbaine | Square Frachon | Robespierre | Pont de Cité | Gambetta | Théâtre | Wetz d' Amain | Pont de Cité | Minelle Poste | Tchécosiovaquie | Michelet | Mairie | Raoul Briquet | Mairie | Mairie | Penalty | Pharmacie | Barbot | Centre | Cauchy | Chinnes Chinnes | Route d' Arras | La Neuville | Eglise. | Calvaire | Monument | Eglise | Lamartine | Mairie | Moulin | Grand' rue | Mairie | Rue de la Barre | Mairie | La Targette | Jours de circulation |
| NDE Lundi Mardi Mercredi | 7:39 | 7:35 | 732 | 7-70 | | | | | 7:28 | 727 | 7-26 | | | | | 7:24 | 7:22 | 722 | 7:20 | 7:20 | | 7:12 | 7:11 | 7-10 | 7:07 | 7:03 | 7:02 | 7:00 | 6:58 | 6:56 | | | | 100 · 000 | ve-sa | me-je- |
| ored: | 7:33 | 7:29 | 726 | 7-22 | | | - | | 7:22 | 721 | 7-20 | 7:19 | 7:18 | 7:14 | 7.09 | 7.00 | | | | | | | | | | 2 | | | | | | | | | ve-sa | me-je- |
| | 8:37 | 8:33 | 8:30 | 8-27 | | | - | | 8:26 | 8.25 | 8-54 | | | | | 8:22 | | | | | 8:16 | 8:04 | 8,03 | 8:02 | 7:59 | 7:55 | 7:54 | 7.52 | 7:50 | 7:48 | | | | | , ve | me-je- |
| | 8:37 | 8:33 | 8-30 | 9.37 | | | | | 8:26 | 825 | 8.70 | | | | | 8:22 | 8:20 | 8:20 | 8:18 | 818 | | 8:10 | 8:09 | 8.08 | 8:05 | 8:01 | 8:00 | 7.58 | 7:56 | 7:54 | | | | | | sa |
| | 8:40 | 8:36 | 8.33 | 3 | | | | | 8:29 | 828 | 8-27 | 8:26 | 8:25 | 8:21 | 8:16 | | | | | | | | | | | | | | | | | 100 | | | ve-sa | me-je- |
| Jeudi Vendredi | 10:01 | | | 63.6 | 9:58 | 9.58 | 9:56 | 93.6 | 9:55 | 9.54 | 0.53 | | - | | | 9:51 | 9:49 | 9:49 | 9:47 | 9:47 | | 9:39 | 9:38 | 9:37 | 9:34 | 9:30 | 9:29 | 927 | 9.25 | 9:23 | 9:16 | 9:15 | | | | me-sa |
| - | 13:52 | 13:48 | 13:45 | 3 | | | • | | 13:42 | 13.41 | 13.40 | | | - | | 13:38 | 13:36 | 13:36 | 13:34 | 13:34 | | 13:26 | 13:25 | 13:24 | 13:21 | 13:17 | 13:16 | 1314 | 13-15 | 13:10 | 12:59 | 12:58 | 12:53 | 12:52 | 12:50 | lu-ma- ie-ve |
| | 13:40 | | | 13:38 | 13:37 | 13:37 | 13:35 | 13:35 | 13:34 | 13.32 | 13.32 | | 2 | | | 13:30 | 13:28 | 13:28 | 13:26 | 13.26 | | 13:18 | 13:17 | 13:16 | 13:13 | 13:09 | 13:08 | 1306 | 13-04 | 13:02 | | • | | | | me |
| | 13:54 | | | 13:52 | 13:51 | 13:51 | 13:49 | 13:49 | 13:48 | 13.40 | 13.46 | | | | | 13:44 | 13:42 | 13:42 | 13:40 | 13/40 | | 13:32 | 13.31 | 13:30 | 13:27 | 13:23 | 13:22 | 1320 | 13-18 | 13:16 | 13:09 | 13:08 | | | | Sa |
| etour Ar | 13:35 | | | 19:33 | 13:32 | 13:32 | 13:30 | 13:30 | 13:29 | 12.21 | 13.27 | 13:26 | 13:25 | 13:21 | 13.15 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | me |

| | → | - | Berthoult | Railleul-Siro- | ▼ / | Williams | < | - | Farbus | | ▼ Vadasi | Neuville-St- | \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ | Thélus | Roclincourt | \ | St-Nicolas | • | ∀ | _ | Farbus | \ | Willerval | - < | | - | Bailleul-Sire- | | . 🕁 | St-Laurent | | , | SI-NICOIAS | | | 4 | | | | | | | _ | Arras | | |
|---------------|--------------|-------------|-----------|----------------|------------|-----------|-------|------------|--------|-------------|-------------|-----------------|---------------------------------------|--------|-------------|---------------|------------|--------|------------|---|-----------|---|-----------|----------|-------------|-------------|----------------|--------|--------|------------|------------------|-----------|------------|----------|-----------------|-----------------|---------|-----------------|----------|--------------------|--------------------|--------------------|----------------|-------------|----------------------|------|
| Route d'Arras | La Neuville | La Roserale | Eolise | Monument | Egilse | Lamartine | Maine | République | Moulin | La Targette | Maine | Rue de la Barre | Grand' rue | Mairie | Mairie | Raoul Briquet | Mairie | Moulin | République | Mairie | Lamartine | Eglise | Monument | Calvaira | Eglise | La Neuville | Route d' Arras | Cauchy | Centre | Barbot | Collège Verlaine | Pharmacle | Penalty | Michelet | Tchécoslovaquie | Minelle Turenne | St-Jean | Grands Viéziers | Legrelle | Gare de bus quai H | Gare de bus quai K | Gare de bus qual K | Square Frachon | Robespierre | Jours de circulation | |
| • | | | | | | | | | | | | | | | | | | 12:58 | 12:56 | 12:55 | 12:54 | 12:53 | 12:52 | 1240 | 12:47 | 12:46 | 12:46 | 12:36 | 12:36 | 12:35 | - | 12:33 | 12:31 | 12:30 | 12:29 | 12:27 | 12:25 | 12:23 | 12:22 | 12:20 | | | 12:14 | 12:10 | me-sa | FWB |
| | | | | | | | | | | | | | 12:41 | 12:40 | 12:37 | 12:34 | 12:32 | | | | | | | | | | | , | d | | | | 12:31 | 12:30 | 12:29 | 12:27 | 12:25 | 12:23 | 12:22 | | 12:20 | 12:17 | 12:14 | 12:10 | me-sa | - |
| | | | | | | | | | | 12:48 | 12.45 | 12:44 | 12:43 | 12:40 | 12:37 | 12:34 | 12:32 | - | | | | - | | 100000 | | | | | • | | | | 12:31 | 12:30 | 12:29 | 12:27 | 12:25 | 12:23 | 12:22 | | 12:20 | | | | lu-ma- je-ve | 7 |
| | | | | | | | | | | | | | | • | | | | 12:58 | 12:56 | 12:55 | 12.54 | 12:53 | 12:46 | 12:48 | 12:47 | 12:46 | 12:46 | 12:36 | 12:36 | 12:35 | | 12:33 | 12:31 | 12:29 | 12:29 | 12:27 | 12:25 | 12:23 | 12:22 | 12:20 | | | | | lu-ma- je-ve | FWB |
| | - | | | | | | | | ٠ | | | | | | • | | | 13:04 | 13:02 | 13:01 | 13:00 | 12:59 | 12:54 | 12:54 | 12:53 | 12:52 | 12:52 | | | | 12:40 | | | | | | | | | | | | | | me | FWB |
| | | | | | | | • | | | | • | - | 16:01 | 16:00 | 15:57 | 15:54 | 15:52 | | | | | | | | | • | - | | | | | | 16:51 | 15:50 | 15:49 | 15:47 | 15:45 | 15:43 | 15.42 | | 15:40 | 15:37 | 15:34 | 15:30 | iu-ma- je-ve | 1 |
| | Section 1999 | | | | | | | | | • | | 100 | 16.41 | 16:40 | 16:37 | 16:34 | 16:32 | | | | | 200000000000000000000000000000000000000 | | | | | | | | | | | 16:31 | 16:30 | 16:29 | 16:27 | 16:25 | 16:23 | 16:22 | | 16:20 | 16:17 | 16:14 | 16:10 | iu-ma- je-ve | 1 |
| | and the same | | | | | | | | | | | | | | | - | | 16:58 | 16:56 | 16:55 | 6.54 | 16:53 | 16:48 | 16:48 | 16:47 | 16:46 | 16:46 | 16:36 | 16:36 | 16:35 | | 16.33 | 1631 | 16:30 | 16:29 | 16:28 | 16:27 | 16:24 | 18.23 | 16:30 | | | 16:14 | 16:10 | lu-ma- je-ve | FWB |
| | | | | | | | | | • | - | | | | | | | | 16:29 | 1627 | 16:26 | 1625 | 16:24 | 16:19 | 16:19 | 16:18 | 16:17 | 16:17 | | | | 16:05 | | | | | | | | | | | | | | je-ve | FWB |
| | | | | | | | | | | - | ٠ | | | | | | | 17-58 | 1756 | 17:55 | 17:54 | 17:53 | 17:48 | 17:48 | 17:47 | 17:46 | 17:46 | 17:36 | 17:36 | 17:36 | | 17/23 | 17:31 | 17:30 | 17:29 | 17:27 | 17.25 | 17:23 | 17:20 | 17:30 | | | 17:14 | 17:10 | lu-ma- je-ve | FWB |
| | | | | | | | | | | | | | 17.41 | 17:40 | 17:37 | 17:34 | 17.32 | | | | | | | ٠ | | | 10 ST 10 ST | | | | | | 17:31 | 17:30 | 17:29 | 17:28 | 17:27 | 17:24 | 4700 | • | 17:20 | 17.77 | 17:14 | 17:10 | lu-ma- je-ve | T |
| | | | | | | | | | | - | | • | | | | | 3 | 17-24 | 17:30 | 17:31 | 17:30 | 17-20 | 17:24 | 17:24 | 17:23 | 1722 | 17:22 | | | | 17:10 | | | • | | | | | | | | | | | lu-ma- je-ve | FWB |
| | | | ٠ | | | | • | | | - | | | 18.41 | 18:40 | 18:37 | 18:34 | 18:30 | 200 | | 200000000000000000000000000000000000000 | | | | | | | | | - | | | | 18:31 | 18:30 | 18:29 | 18:27 | 18:25 | 18:23 | 18.00 | | 18:20 | 18:17 | 18:14 | 18:10 | iu-ma- je-ve | T |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | 10,00 | 10.00 | 18.50 | 18-55 | 18:54 | 18:53 | 18:48 | 18:48 | 18:47 | 18:46 | 18:46 | 18:36 | 18:36 | 18:35 | | 18:31 | 18:31 | 18:30 | 18:29 | 18:27 | 1825 | 18:23 | 18:20 | 18:17 | | | 18:14 | 18:10 | lu-ma- je-ve | FWB |
| 10.39 | 10.0/ | 18:5/ | 18:54 | 18:50 | 18:50 | 18:47 | 18:46 | 18:46 | 18:44 | | | • | 18:39 | 18:38 | | | | | | 000000000000000000000000000000000000000 | | | | | | | - | 18:32 | 18:32 | 18:31 | | 18:2/ | 18:25 | 18:23 | 18:22 | 18:20 | 18-20 | 18-18 | 18 16 | 2000 | 18:15 | | | | me-sa | TFWB |



Locations de Salles

La salle étant située dans une zone habitée, nous remercions les utilisateurs de respecter la tranquillité du voisinage et la propreté de l'environnement

| Disponibilités et Réservation en Mairie | Charles Debaillieul | Polyvalente | | | | | | |
|---|---------------------|-------------|--|--|--|--|--|--|
| Nombre de personnes maxi | 40 | 120 | | | | | | |
| Une journée sans cuisine ni vaisselle | 160€ | 280€ | | | | | | |
| Une journée avec cuisine et vaisselle | 200€ | 380€ | | | | | | |
| Deux jours sans cuisine et vaisselle | 200€ | 320€ | | | | | | |
| Deux jours avec cuisine et vaisselle | 250€ | 460€ | | | | | | |
| Tarif Par | ticulier | | | | | | | |
| Lunch pour Décès | 20€ | 20€ | | | | | | |
| Mariage (tarif à la journée, limité à 2 jours) | 50€ | 50€ | | | | | | |
| Communion et Baptême(forfait pour 1 ou 2 jours) | 160€ | 280€ | | | | | | |



Ouverture de la déchèterie à Bailleul-Sire-Berthoult

Odu 1^{er} mars au 31 octobre, du mardi au samedi de 13 h 30 à 19 h Odu 1^{er} novembre au 28 février, du mardi au samedi de 13 h 30 à 17 h 30 O et tous les samedis de 9 h à 12 h 30 Point info déchets à la CUA 03 21 21 88 20 ou infodechets@cu-arras.org



Ordures ménagères

Poubellegrise, chaque jeudi à partir de 5 h 30

Emballages recyclables

Poubellebleue, 1 jeudi sur 2 à partir de 13 h Pour toute information, N° vert 0 800 62 10 62



Les piles et cartouches d'imprimantes

peuvent être déposées au secrétariat de Mairie dans les conteneurs prévus à cet effet.

Le Garenneau :

Bulletin Municipal de la Commune de FARBUS

 N° 67, $2^{\text{ème}}$ semestre 2016.

Édité à 300 exemplaires en décembre 2016.

Directeur de la publication : Jean François DEPRET, Maire

Réalisation : Mairie / Associations FARBUS Impression : Imprimerie HECHTER





Jean-François DEPRET, Maire de FARBUS, Madame et Messieurs les Adjoints, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, Le personnel Communal Vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2017



MAIRIE de FARBUS

9 rue de la République – 62580

Tél.: 03 21 58 68 57 - Fax: 03 21 58 74 46 e-mail: <u>mairie-farbus@wanadoo.fr</u> <u>www.mairie-farbus.fr</u>

Ouverture au public

Mardi 17 h 30 à 19 h 30 Mercredi 14 h à 16 h Vendredi 14 h à 19 h

Permanences

Monsieur le Maire: Mardi 18 h à 19 h 30

Pour l'URBANISME,
Monsieur Henri FLAMENT :
Vendredi 17 h 30 à 19h

Les nouveaux Farbusiens

peuvent venir s'inscrire sur les listes électorales

De la commune jusqu'au 31 décembre 2016 faire, se présenter à la Mairie

Pour ce faire, se présenter à la Mairie muni d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité

